

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024**

Délibération n° :

DL21/2024

Objet :

Système de surveillance : demande d'autorisation sur le site de Saclay et renouvellement des autorisations sur le site de Villejust

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi 24 juin 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- M. GILBERT Michel (suppléant - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. CAUCHETIER a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ;
Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) ;
M. GILBON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ;
M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS) ; M. VIVIEN (titulaire - CPS) ; M. ZIANE (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard GLEIZE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 18/06/2024

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 26
VOTANTS : 29

Délibération n°DL21/2024

Système de surveillance : demande d'autorisation sur le site de Saclay et renouvellement des autorisations sur le site de Villejust

Le comité syndical,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L 251-2-1°, L251-2-4°, L251-2-10°, L251-2 dernier alinéa,

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

Vu la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1er juin 2016,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2023. PREF/DCPPAT/BUPPE/124 du 07 juillet 2023 portant sur la création et l'exploitation d'une déchetterie ressourcerie sur la commune de Saclay,

Vu les dispositions du code civil relatif au droit à l'image (notamment l'article 9),

Vu le Code du travail et notamment ses articles L 1221-9, L1222-4 et L 2223-32 aI3 ;

Vu la note de présentation,

Considérant que tout système comportant au moins une caméra et un moniteur est considéré comme constitutif d'un système de vidéo protection,

Considérant que la mise en place de la vidéoprotection est soumise à autorisation préfectorale dans la mesure où elle porte sur un espace ouvert au public,

Considérant que le site de Villejust et le site de la déchetterie ressourcerie à Saclay sont des lieux ouverts aux publics,

Considérant la nécessité de protéger les lieux des effractions et vols de même que les agents du SIOM ou les prestataires exploitant la déchetterie et la ressourcerie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à engager la mise en œuvre de la sécurisation des sites du SIOM au moyen des systèmes de vidéoprotection,

Autorise le Président à effectuer les demandes d'autorisation en Préfecture et toutes autres démarches administratives afférente à la mise en œuvre de la vidéoprotection sur les sites du SIOM,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de la présente délibération,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2024 – secteur public – section investissement et fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 2 JUIL. 2024
Affichée le : - 2 JUIL. 2024

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL21_2024
Date de la décision:	2024-07-02 00:00:00+02
Objet:	Système de surveillance : demande d'autorisation sur le site de Saclay et renouvellement des autorisations sur le site de Villejust
Classification matières/sous-matières:	3.5
Identifiant unique:	091-200062321-20240702-DL21_2024-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20240702-DL21_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1079
nom original: Note présentation dl 21 2024.pdf	application/pdf	84227
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20240702-DL21_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	84227
nom original: dl 21 2024.pdf	application/pdf	353134
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20240702-DL21_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	353134

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2024 à 16h20min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2024 à 16h25min08s	l'enveloppe 1057639 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	2 juillet 2024 à 16h30min20s	
Acquittement reçu	2 juillet 2024 à 16h35min17s	l'enveloppe 1057639 passe en transmis Reçu par le miat le 2024-07-02